

**AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

APPEL A CANDIDATURE (REFERENCE GUERLH-CONV-OCCDP-01009)

**EDF PETITE HYDRAULIQUE (EPH) – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DU GUERLEDAN
COMMUNE DE CAUREL – GUERLEDAN – SAINT AIGNAN – BON REPOS SUR BLAVET
RETENUE DE GUERLEDAN**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF
(article L.2122-1 et suivantes du code général de la propriété des personnes publiques)**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	12/06/2026
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	11/07/2026
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique du GUERLEDAN
Lieu (Au droit des parcelles)	<u>Références cadastrales :</u> Commune de Caurel Section AB n°735, n°736 et n°841 Commune de Guerlédan Section ZB n°223 Commune de Saint Aignan Section C n°527 Commune de Bon repos sur Blavet section 290 0C n°344 et section 290 0B n°1431 + retenue pour la navigation en fonction de l'AP de navigation en cours.
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Bateaux de croisières avec service de repas à bord Location de matériels nautiques
Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement	Les aménagements nécessaires à l'accueil du public et à l'exercice de l'activité devront être compatibles avec l'exploitation hydroélectrique de l'aménagement de Guerlédan et résister aux variations de niveau de la retenue que ce soit en exploitation normale et exceptionnelle.
Restrictions	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice de l'activité autorisée). • Respect de l'arrêté inter préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation et des activités sportives et touristiques sur la retenue du barrage de Rabodanges. • Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées. • Les aménagements nécessaires à l'accueil du public et à l'exercice des activités nautiques devront répondre aux normes réglementaires, ne pas fragiliser les berges, supporter les variations de cote de retenue en période exceptionnelle. • Interdiction de franchir la limite de navigation.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révoquant, non constitutive de droits réels
Durée de la convention d'occupation temporaire	Pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature de la convention

Conditions financières à la charge du demandeur (redevance annuelle)	5% du chiffre d'affaires avec une redevance minimale qui sera définie par la convention
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	<p>Le candidat doit posséder des références en matière d'activités nautiques, commerciales, d'accueil du public.</p> <p>L'ensemble des installations et des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, la qualité du représentant de la structure) 2. Le business plan avec projection financière et l'attestation bancaire de suivi de l'activité ou le chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur le domaine concédé ces 3 dernières années. 3. Une présentation des activités projetées (croisières avec service de repas à bords, location de matériels nautique...) et des aménagements nécessaires à l'accueil du public et à l'exercice des activités (accompagné de plans et de visuels) et la justification de la compatibilité ou des interférences avec les ouvrages hydrauliques 4. Une étude visant à évaluer l'occurrence du risque de voir le bateau percuter le barrage de Guerlédan dans tous les conditions (saison estivale/hivernale, en crue, acte de malveillance). 5. Une étude visant à évaluer les dégradations qu'il pourrait apporter aux structures EDF, à l'aide d'une note de calcul de l'impact du bateau sur les vannes et les voutes béton. 6. Les moyens humains et techniques mis en œuvre pour l'exercice des activités envisagées 7. La grille tarifaire envisagée 8. Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue 2. Compatibilité avec la sécurité des biens et des personnes 3. Qualité, originalité et attractivité du projet proposé, notamment l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire, en complémentarité avec les activités existantes 4. La grille tarifaire des activités pour le public cible 5. Adaptation du projet au contexte local
Dépôt des candidatures	<p>Le dossier sera à envoyer :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante : EDF DTEAM CCPFA A l'attention de Mme BARRIER 18 avenue Poincaré 19 100 BRIVE</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR » avec la référence « <i>Candidature COT GUERLEDAN – BATEAU DE CROISIERE</i> »</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ou par voie électronique à l'adresse suivante : marjorie.barrier@edf.fr</p>
Personne à contacter pour renseignement	Monsieur BOUCARD Florian (EDF Hydro Centre Ouest) Tel : 06 74 33 30 49 Mail : florian.boucard@edf.fr